

FFF / CFA / DTA : Mise en place du nouveau test physique "TAISA" à partir de la prochaine saison...

Par Eric WIROTIUS-BELLECC archivé dans [ARBITRAGE](#), [ARBITRE](#), [CFA](#), [DTA](#), [ENTRAÎNEMENT](#), [FFF](#), [LIGUES RÉGIONALES](#), [TEST TAISA](#), [TESTS PHYSIQUES](#)



Publié le 09/05/2017 - Dans le cadre d'une uniformisation des tests physiques du secteur amateur, notamment entre les Ligues régionales, la catégorie Elite Régionale et les Fédéraux 4, après un travail d'analyse avec les préparateurs physiques de la DTA, la Commission Fédérale des Arbitres décide de remplacer le Test 2 Fractionné (temps de référence pour arbitre central) (cf. Annexe 2 du Règlement Intérieur de la CFA) par le test de course sur le terrain suivant :

TAISA (Test d'Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre)



(*) Ce test a été créé en 2016 à l'issue d'un groupe de travail composé de Présidents de CRA et de CTRA "outils de formations" afin de proposer un test physique répondant aux exigences

arbitrales et en adéquation des attentes Fédérales et Régionales facilitant l'organisation et sa gestion.

Pour la catégorie F4, les arbitres devront réaliser pour valider leur test 40 répétitions de 75 m en 15" avec 40 temps de récupérations de 20".

Rappel, pour la catégorie "Elite Régionale", les arbitres devront réaliser pour valider leur test 35 répétitions de 75 m en 15" avec 35 récupérations de 20".

Le Règlement Intérieur de la CFA sera modifié pour une application à compter du 1er juillet 2017.

La CFA encourage les arbitres F4 à se rapprocher de leur CRA afin de se préparer à cette évolution.

Source : FFF

<http://arbitrezvous.blogspot.com/2017/05/fff-cfa-dta-mise-en-place-du-nouveau.html>